

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 26 octobre 2006

**NOUVELLE MÉTHODOLOGIE POUR
L'INDICE PLAFONNÉ AURIFÈRE S&P/TSX**

**AUCUN IMPACT SUR LES CONTRATS À TERME
ET LES CONTRATS D'OPTIONS INSCRITS**

Suite à l'annonce du 23 octobre 2006 par Standard and Poor's du changement à la méthodologie utilisée pour l'indice plafonné aurifère S&P/TSX et de la nouvelle marque de commerce de l'indice, qui portera désormais le nom de « indice aurifère global S&P/TSX », veuillez prendre note que les contrats à terme sur l'indice plafonné aurifère S&P/TSX (SXA) et les contrats d'options sur les parts iShares Sector Index Funds portant sur l'indice plafonné aurifère S&P/TSX (XGD, XGL) porteront dorénavant sur l'indice modifié et renommé « indice aurifère global S&P/TSX » à la fermeture des marchés le vendredi 15 décembre 2006.

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques à jour des contrats à terme sur indices sectoriels prenant en compte la nouvelle dénomination de l'indice.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Léon Bitton, vice-président, Recherche et développement, au (514) 871-3583 ou par courriel à lbitton@m-x.ca.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no 178-2006

